

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SALON DE PROVENCE

481 Bd de la République - BP 58
13651 SALON DE PROVENCE CEDEX
T 04 90 56 03 56 (gtcsalon@greffe-tc.net)
www.infogreffe.fr - Minitel 3617 INFOGREFFE

+ VALUE SAS

RESIDENCE LES 4 VENTS
AVENUE RHIN ET DANUBE
13127 VITROLLES

V/REF :

N/REF : 2001 B 42 / 2006-A-989

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE SALON DE PROVENCE certifie qu'il a reçu le 06/04/2006,

P.V. d'assemblée du 23/02/2006

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

+ VALUE SAS

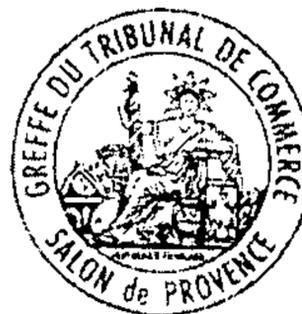
Société par actions simplifiée
RESIDENCE LES 4 VENTS
AVENUE RHIN ET DANUBE
13127 VITROLLES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-989 le 06/04/2006

R.C.S. SALON DE PROVENCE 434 168 563 (2001 B 42)

Fait à SALON DE PROVENCE le 06/04/2006,

Le Greffier



+ VALUE SAS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 259 163.33 EUROS

SIEGE SOCIAL : RESIDENCE LES 4 VENTS AVENUE RHIN ET DANUBE

13127 VITROLLES (BOUCHES DU RHONE)

RCS SALON DE PROVENCE 434 168 563

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE **EN DATE DU 23 FÉVRIER 2006**

L'an deux mille six,

et le vingt-trois février, à douze heures,

Monsieur Serge SORIANO, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société + VALUE SAS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

L'actionnaire unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Remplacement des commissaire aux comptes,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'actionnaire unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'actionnaire unique constate que, du fait de la cessation d'activité de Monsieur Roger MORENO, commissaire aux comptes titulaire, ainsi que de la cessation d'activité de Monsieur Denis IVARRA, commissaire aux comptes suppléant, la société se trouve dépourvue de commissaires aux comptes.

L'actionnaire unique décide de nommer :

- Monsieur Didier IVARRA,
domicilié à Aix en Provence (13100) Allée des Lilas Résidence Beaumanoir Bât. 3
en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que :

- Monsieur Jean Marc DAUPHIN,
domicilié à Aix en Provence (13100) 8 Avenue Malherbe,
en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

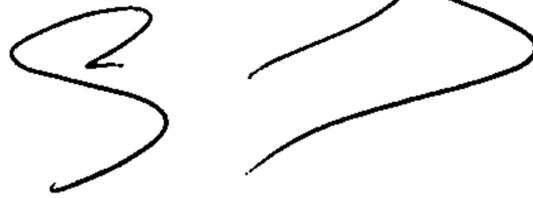
pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

DEUXIÈME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique
CERTIFIÉ CONFORME
LU ET APPROUVÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right.